



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 023-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.45

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schindler (Bern, PS) (porte-parole)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
Zybach (Spiez, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour une véritable réduction des primes

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. recalculer la limite supérieure du montant du revenu annuel à la lumière du renchérissement et de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de la relever de façon à ce que 30 % de la population ait droit à une réduction des primes ;
2. ajuster et rectifier le montant de la réduction des primes à la lumière du renchérissement et de l'augmentation des primes d'assurance-maladie.

Ces deux mandats peuvent être réalisés de façon échelonnée d'ici à 2029 au plus tard.

Développement :

La pression financière qui s'exerce sur la population s'est fortement accrue avec l'inflation. Le montant des primes d'assurance-maladie n'est pas pris en compte dans le panier-type de l'évolution des prix et doit toujours être calculé en sus. En raison de la perte de pouvoir d'achat et de l'augmentation énorme des primes d'assurance-maladie, la réglementation actuelle ne permet plus de soulager la classe moyenne inférieure. Or, la réduction des primes est un instrument essentiel pour combattre et prévenir la pauvreté.

Le virage ambulatoire souhaité par les politiques ne va pas freiner l'augmentation des primes d'assurance-maladie, bien au contraire, puisque le canton peine à financer les prestations ambulatoires. La réduction des primes vise à décharger les personnes qui en ont besoin. Pour obtenir un effet maximal, il faudrait donc revoir son montant.

Motivation de l'urgence : le renchérissement est flagrant. Il faut améliorer la situation sur le champ.

Destinataire
– Grand Conseil